



Assemblée générale

AG/PAL/1178

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien**
329^e séance – matin

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN:
LES PARTIES SONT EXHORTÉES
À REPRENDRE DES POURPARLERS DIRECTS

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, commémorée depuis 1970, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a tenu une séance de travail spéciale au cours de laquelle ont été exprimés à la fois une certaine inquiétude face à la situation actuelle, mais aussi de l'espoir.

Le nouveau Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, M. Abdou Salam Diallo, a jugé que l'État d'Israël n'avait pas su s'imposer les « mesures de confiance minimale » qu'il devrait prendre envers les Palestiniens, ces mesures étant pourtant reconnues comme nécessaires par la communauté internationale. L'absence d'application de ces mesures de confiance éloigne la perspective de voir un État palestinien coexistant en paix et en sécurité avec Israël. Comme la plupart des orateurs qui ont pris la parole après lui, M. Diallo a déploré la poursuite de l'occupation et des violations commises par Israël contre les droits des Palestiniens.

Le Président de l'Assemblée générale, M. Joseph Deiss, s'est demandé, quant à lui, comment la communauté internationale peut expliquer « un échec de 63 ans » aux générations futures, faisant référence à la promesse non tenue de donner aux Palestiniens un État vivant en paix aux cotés d'Israël et d'instaurer la paix au Moyen-Orient.

Les parties doivent s'engager davantage dans un dialogue direct et s'abstenir de toutes violences ou provocations, ceci dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies, tandis que l'Organisation des Nations Unies doit s'efforcer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prêter assistance à Israël et à l'Autorité palestinienne, a préconisé M. Deiss.

Dans un message transmis par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Mme Asha Rose-Migiro, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a indiqué que « deux échéanciers critiques arriveront à terme en 2011 »: le Président palestinien, M. Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, M. Benjamin Netanyahu, se sont engagés à négocier un accord-cadre sur le statut permanent d'ici à septembre et l'Autorité palestinienne sera en bonne voie d'achever, d'ici au mois d'août, le programme qu'elle a entrepris sur deux ans dans la perspective de l'accession de la Palestine au statut d'État. À sa réunion de septembre 2010, le Quatuor pour le Moyen-Orient a déclaré qu'un accord pouvait être obtenu dans le cadre du calendrier arrêté par les dirigeants eux-mêmes, et que si l'Autorité palestinienne continuait d'obtenir de bons résultats sur le plan du renforcement des institutions palestiniennes et de la prestation de services au public palestinien, elle était bien placée en vue de la création d'un État à tout moment dans un proche avenir, s'est félicité M. Ban Ki-moon.

Conscient du pessimisme de beaucoup de Palestiniens quant à un règlement décisif d'ici à l'année prochaine, le Secrétaire général n'en a pas moins estimé qu'à la lumière de ces deux développements, l'année qui s'annonce pouvait être celle au cours de laquelle « nous parviendrons enfin à une paix juste et globale au Moyen-Orient ».

En conclusion, le Président du Comité a précisé que celui-ci avait reçu des messages d'appui et de solidarité de nombreux chefs d'État et de gouvernement, ainsi que de ministres des affaires étrangères et d'organisations internationales. Ces messages, a-t-il indiqué, seront publiés dans un cahier spécial de la Division des droits des Palestiniens de l'ONU.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Déclarations

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a déclaré que la promesse de voir au Moyen-Orient deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et dans la sécurité, n'avait, à ce jour, été tenue qu'à moitié: si un État juif a vu le jour, l'État palestinien continue de se faire attendre, a-t-il regretté. Les Palestiniens continuent de payer le prix de cette défaillance, a-t-il souligné, en insistant sur la tragédie humaine qui en découle. C'est la raison pour laquelle la communauté internationale a le devoir de faciliter l'avènement d'un tel État, a souligné M. Diallo. Le Comité, a-t-il rappelé, avait accueilli avec enthousiasme le processus de paix lancé en 1991, qui devait permettre la création d'un État palestinien viable tout en reconnaissant le droit à la sécurité et à la paix d'Israël. Malheureusement, l'État d'Israël n'a pas su s'imposer à lui-même, les mesures de confiance minimale envers les Palestiniens pourtant reconnues comme nécessaires par la communauté internationale. La frustration qu'ont par conséquent ressentie les Palestiniens est donc compréhensible, a-t-il jugé. Israël doit désormais lever le blocus imposé aux populations civiles de Gaza et mettre fin à l'expansion de ses colonies de peuplement, tout en respectant strictement le droit international humanitaire, a préconisé Abdou Salam Diallo. Pour sa part, le Comité continuera de s'acquitter de ses fonctions jusqu'au règlement définitif du conflit et jusqu'à la réalisation de la promesse de voir deux États coexistant dans la paix et la sécurité, a assuré M. Diallo.

M. JOSEPH DEISS, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, a estimé que les États Membres avaient pour devoir de continuer de faire preuve de toute la solidarité dont ils sont capables vis-à-vis du peuple palestinien. Rappelant la responsabilité historique qui incombe à l'ONU dans le règlement de la question israélo-palestinienne, M. Deiss a tenu à féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), les agences des Nations Unies et la société civile, pour le travail qu'ils ont accompli jusqu'à présent. « Comment expliquer cet échec de 63 ans aux générations futures? », s'est-il demandé en faisant référence à la promesse non tenue de donner aux Palestiniens un État et d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Si nous voulons progresser, nous devons rétablir l'espoir, l'espérance et l'optimisme parmi les peuples de la région, a préconisé M. Deiss. Les parties doivent donc s'engager davantage dans un dialogue direct et s'abstenir de toutes violences ou provocations, dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies, tandis que l'Organisation, quant à elle, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prêter assistance à Israël et à l'Autorité palestinienne à cet égard. Le Président de l'Assemblée a réaffirmé en conclusion son profond engagement en faveur du processus de paix au Moyen-Orient.

Mme ASHA ROSE-MIGIRO, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, a transmis un message du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Le Secrétaire général déclare que, chaque année, à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, « nous réfléchissons à la situation des Palestiniens et envisageons des mesures supplémentaires à prendre en faveur de la paix. Or, deux échéanciers critiques arriveront à terme en 2011. Premièrement, le Président palestinien Abbas et le Premier Ministre israélien Netanyahu se sont engagés à négocier un accord-cadre sur le statut permanent d'ici à septembre. Deuxièmement, l'Autorité palestinienne sera en bonne voie d'achever d'ici à août son programme sur deux ans dans la perspective de l'accession au statut d'État ». À sa réunion de septembre 2010, a poursuivi Mme Migiro, au nom de M. Ban, le Quatuor a déclaré qu'un accord pouvait être obtenu dans le cadre du calendrier arrêté par les dirigeants eux-mêmes, et que si l'Autorité palestinienne continuait d'obtenir de bons résultats sur le plan du renforcement des institutions palestiniennes et de la prestation de services publics, elle était bien placée en vue de la création d'un État à tout moment dans un proche avenir.

« Rares sont cependant les Palestiniens qui se déclarent optimistes quant à un règlement décisif, d'ici à l'année prochaine », a ajouté la Vice-Secrétaire générale en lisant le message de M. Ban Ki-moon. « En examinant la situation sur le terrain, je comprends leur désespoir », dit le Secrétaire général dans son message. Des pourparlers directs sur le statut définitif ont été engagés en septembre mais ont été aussitôt après minés à la suite de l'expiration du moratoire, fort louable, imposé par Israël sur les implantations de colonies. La construction de centaines de nouvelles unités de logement a commencé dans toute la Cisjordanie et le feu vert a été donné à de nouveaux projets d'implantations à Jérusalem-Est, fait observer M. Ban Ki-moon, avant de dire que cette évolution nuit gravement à la crédibilité du processus politique. Israël doit s'acquitter de ses responsabilités au regard du droit international et de la Feuille de route et geler toute activité de peuplement, déclare le Secrétaire général dans son message.

Il est tout aussi vrai que peu d'Israéliens conservent l'espoir d'une paix prochaine, et je suis sensible aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité, poursuit M. Ban Ki-moon. « Je demande néanmoins à tous les Israéliens d'avoir un regard nouveau sur l'apparition incontestable d'un partenaire de sécurité fiable sur le terrain, ainsi que sur l'attachement constant du Président Abbas au droit d'Israël à vivre dans la paix et la sécurité et à son refus de la violence et du terrorisme ». « Je rappelle également à chacun la promesse de l'Initiative de paix arabe, à savoir que la solution des deux États et une paix israélo-arabe globale seraient suivies d'une normalisation des relations entre Israël et tous les pays arabes », indique le Secrétaire général. S'il salue les mesures prises au cours de l'année écoulée en vue d'une amélioration de la situation sur le terrain, M. Ban Ki-moon pense néanmoins qu'il fallait en faire plus. L'Autorité palestinienne doit continuer de renforcer les institutions d'un futur État, lutter contre les attentats terroristes et empêcher toute incitation à la violence, préconise-t-il. Entre-temps, il est de l'intérêt d'Israël et de son devoir de commencer à éliminer les mesures prises dans le cadre de l'occupation, plus particulièrement celles qui ont trait aux mouvements de personnes, à l'accès et à la sécurité, indique-t-il.

La situation à Gaza semble très préoccupante, selon le Secrétaire général. « Je suis conscient qu'Israël a modifié sa politique et approuvé un nombre important de projets de l'Organisation des Nations Unies, mais cette première étape doit être suivie de l'application intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité », ajoute M. Ban. Israël doit permettre une reconstruction plus vaste du secteur civil, la libre circulation des personnes et l'exportation des marchandises, et faciliter l'exécution rapide des projets, souligne M. Ban. Il faut mettre un terme aux tirs de roquettes effectués à partir de Gaza. D'autres mesures essentielles comprennent un échange de prisonniers, la prolongation de l'accalmie qui règne sur le terrain et la poursuite des progrès sur le plan de la réconciliation palestinienne, préconise Ban Ki-moon.

Il règne un consensus international général sur la nécessité de mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967, de prendre en compte les préoccupations fondamentales communes en matière de sécurité et d'obtenir que la question des réfugiés soit réglée et que Jérusalem devienne à l'issue des négociations la capitale des deux États, souligne le Secrétaire général dans son message. « Je mets les deux dirigeants au défi de faire preuve d'autorité et de courage politique pour parvenir à une paix historique », déclare-t-il. La communauté internationale doit pour sa part être prête à assumer ses propres responsabilités en vue de la paix, a ensuite déclaré Mme Migiro en donnant lecture du message adressé par M. Ban Ki-moon au Comité à l'occasion de la célébration de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Que l'année qui s'annonce soit celle au cours de laquelle nous parviendrons enfin à une paix juste et globale au Moyen-Orient, a souhaité le Secrétaire général dans la conclusion de son message.

M. MARK LYALL GRANT (Royaume-Uni), Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, a réaffirmé la volonté du Conseil de voir advenir une paix durable au Moyen-Orient. Il a rappelé qu'au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité s'était réuni à plusieurs reprises pour examiner la situation dans la région. Plusieurs débats publics ont été organisés sur la question et se sont tenus en présence du Secrétaire général et, si un grand nombre de positions ont été exprimées à ces occasions, il en est ressorti que la seule solution viable au conflit était une paix négociée directement entre les parties, a indiqué M. Grant. Les membres du Conseil ont également demandé avec constance aux parties de s'abstenir de commettre des actes de violence, de provocation ou de lancer des actions à caractère unilatéral, a souligné le Président du Conseil de sécurité, qui a également assuré que des transformations et des changements concrets devaient être envisagés sur le terrain pour garantir la paix

et la sécurité aux Israéliens, aux Palestiniens et à tous les peuples de la région. Dans une déclaration présidentielle, le Conseil de sécurité a également affirmé qu'il était nécessaire de pouvoir apporter une aide humanitaire au peuple palestinien, a souligné M. Grant.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, qui s'exprimait au nom du Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, a noté que depuis sa création, l'ONU n'a cessé de s'occuper du problème palestinien et que cela se vérifie à travers les nombreuses résolutions que les Nations Unies ont adoptées à ce sujet. Malgré le fait que ces résolutions ne sont pas toujours respectées ou mises en application du fait de l'intransigeance d'Israël, a-t-il indiqué, elles demeurent valides et constituent le socle à partir duquel justice devrait être faite au peuple palestinien; car cette justice est le préalable nécessaire pour parvenir à la paix. Depuis 1974, a rappelé le représentant, le Conseil national palestinien a établi que la résolution du conflit passe par la voie de la négociation et par l'établissement de deux États. « Je voudrais rappeler que le partenaire palestinien continuera d'être un vrai partenaire de négociation et de paix, afin que soit mis fin à l'occupation », a déclaré M. Mansour. Il a en outre souligné que les négociations doivent être conduites de manière juste et aboutir à la conclusion d'un accord contraignant, ce qui signifie, a-t-il précisé, qu'Israël ne peut prétendre imposer sa volonté aux Palestiniens. Notre engagement, a-t-il rappelé, « est ferme et solide pour la conclusion d'un accord qui conduise à la création de deux États, dont l'un existe déjà, et c'est Israël, tandis que l'autre, qui devrait naître et être indépendant, est l'État de Palestine. Ceci devrait se faire dans le respect des frontières qui existaient à la date du 4 juin 1967 ». Cette solution, a noté M. Mansour, ne peut être traduite dans les faits que si sont respectés les termes des résolutions de la communauté internationale et ceux de l'Initiative de paix arabe.

La confiscation des terres, les expulsions de Palestiniens de leurs maisons, et la construction du mur de séparation doivent cesser, a estimé l'Observateur permanent. Il a aussi suggéré quelques solutions pour résoudre le conflit et a cité à cet égard: la libération des prisonniers palestiniens détenus dans les geôles israéliennes, la fin du blocus de la bande de Gaza, ou encore, la fin du transfert illégal de civils israéliens dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est. Il ne peut y avoir de paix durable sans le retrait israélien de tous les territoires palestiniens et arabes occupés, a-t-il réaffirmé. C'est pourquoi nous condamnons toutes les actions unilatérales prises par Israël, la puissance occupante, et demandons qu'il y soit mis fin, car elles affectent tout ce que pourrait être la solution finale, et sont une tentative d'en orienter la définition. La base du conflit du Moyen-Orient, a-t-il affirmé, c'est l'occupation et les activités de colonisation qui l'accompagnent, et il est temps pour le monde de traiter les racines du conflit en mettant fin à l'occupation et en permettant ainsi l'indépendance de la Palestine. Cette Palestine serait, selon le vœu exprimé par le Président Obama dans sa déclaration à l'Assemblée générale de l'ONU, un État reconnu par les Nations Unies l'année suivant sa création en tant qu'État. Nous avons besoin, a noté M. Mansour, du soutien permanent des acteurs du processus de paix au rang desquels on trouve les efforts menés par le Président Obama, la Fédération de Russie, l'Union européenne, le Japon, la Chine et le Mouvement des non-alignés et l'Organisation de la Conférence islamique. Les efforts de tous ces acteurs devraient permettre d'établir une paix juste dans la région du Moyen-Orient. « Ce serait une paix qui garantisse la liberté des Palestiniens et un avenir meilleur pour leurs enfants », a dit M. Mansour. Il a ensuite renouvelé son message à l'endroit du peuple israélien en lui rappelant que la main du peuple palestinien est toujours disposée à lui tendre un rameau d'olivier, malgré les destructions et les souffrances subies. Cette main palestinienne restera tendue pour une paix juste, a-t-il ajouté, afin de construire un avenir sûr pour les enfants palestiniens et israéliens.

M. PALITHA KOHONA, Président de la Commission spéciale d'enquête sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme des populations palestiniennes et d'autres populations arabes des territoires occupés, a relevé que la célébration de cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien est l'occasion pour la communauté internationale de se rappeler qu'il est urgent de résoudre la question palestinienne dans une perspective juste et équitable. En dépit des efforts de relance des pourparlers de paix cette année, a-t-il regretté, les faits qui se déroulent sur le terrain laissent voir que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien est loin d'être respecté et que les Palestiniens ne l'exercent pas. Les confiscations de terres en cours, la construction de colonies de peuplement et la construction du mur de séparation sont autant de raisons qui sapent toute tentative de voir un changement du statu quo qui a trop longtemps prévalu, a noté M. Kohona. Soulignant qu'une grande partie des populations des territoires occupés vivent dans la pauvreté et dépendent de l'aide humanitaire, le Président de la Commission spéciale d'enquête a précisé que la pauvreté sévit en

particulier dans la bande de Gaza du fait du blocus israélien et dans une partie de la Cisjordanie à cause des restrictions d'accès imposées par Israël.

La Commission spéciale d'enquête est préoccupée par les pertes en vies humaines et par le nombre important de blessés consécutifs aux violences, a-t-il indiqué. Ajoutant que plus de 6 200 palestiniens demeurent incarcérés dans des prisons israéliennes, il a relevé que des allégations de torture et de mauvais traitements à leur égard ont aussi été évoquées. En début de mois, a-t-il rappelé, la Commission a présenté son quarante-deuxième rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et sur le Golan syrien occupé. De ce rapport, on peut retenir que la culture de l'impunité prévaut et ouvre la voie à de nombreuses violations des droits de l'homme qui sont dénoncées chaque année par la Commission. La Commission appelle à plus d'efforts diplomatiques afin de mettre en place des mesures appropriées pour qu'Israël respecte les résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que les exigences humanitaires internationales et les droits de l'homme. Il a ajouté que ce n'est que par la voie politique, y compris par le respect des droits de l'homme, que Palestiniens et Israéliens pourront entretenir des relations de bon voisinage et que des plaintes d'un sens de sécurité dans une atmosphère de paix.

Transmettant un message du Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, M. ABDELAZIZ a déploré que 63 ans après la partition de la « Palestine », la souffrance des Palestiniens n'ait pas cessé, rendant d'autant plus nécessaire que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien poursuive ses efforts en vue de « mettre fin à l'occupation israélienne illégale » et de faire en sorte que cessent les pratiques qui mènent à des violations incessantes des droits des Palestiniens par Israël. Ces pratiques, a-t-il rappelé, incluent, entre autres, l'embargo imposé contre la bande de Gaza, qui s'est traduit par une détérioration inquiétante des conditions de vie des habitants de ce territoire; l'échec d'Israël à respecter ses engagements en vertu de la Feuille de route; l'expansion des colonies de peuplement, et la modification de la réalité sur le terrain et l'expropriation des terres palestiniennes et la confiscation de leurs propriétés. Pour le Président Moubarak, les conditions indispensables à une solution définitive sont bien connues, a indiqué le représentant. Ce qui est désormais nécessaire, c'est une volonté politique sincère de la part d'Israël, a-t-il relevé. Aussi, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités en invitant les parties à reprendre le processus de négociations sans plus tarder sur les bases reconnues, en particulier la cessation de l'occupation et de toutes les violations israéliennes, a estimé dans son message le Président de l'Égypte en conclusion.

M. SIRODJIDIN M. ASLOV, s'exprimant au nom du Ministre des affaires étrangères du Tadjikistan, Président de la trente-septième Conférence des ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique, a relevé que les aspirations du peuple palestinien n'ont jamais été réalisées. Les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Conférence islamique, a-t-il indiqué, ont demandé la levée du blocus de la bande de Gaza et le soutien de la communauté internationale pour que la situation qui règne dans cette zone soit normalisée. Après avoir rappelé que plus d'un million de personnes vivant à Gaza manquent des produits de première nécessité, M. Aslov a indiqué que la construction par Israël de colonies à Jérusalem-Est va à l'encontre du droit international et sape les efforts de paix. Nous sommes en faveur de la création de deux États vivant cote à cote. Les territoires de ces deux États voisins devraient être délimités en tenant compte des frontières qui étaient en vigueur en 1967, a-t-il préconisé. Il a exhorté la communauté internationale à assumer ses responsabilités vis-à-vis du peuple palestinien.

S'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, M. OUMAR DAOU (Mali) a déclaré que s'il y a une question qui cristallise l'attention du monde entier, il s'agit bien de celle concernant la situation au Moyen-Orient. Il a ensuite rendu hommage aux Nations Unies et à l'UNRWA, ainsi qu'à la société civile et aux ONG pour le travail remarquable réalisé sur le terrain. Le règlement de la question israélo-palestinienne ne saurait être cependant différé indéfiniment, a-t-il relevé. Les conditions préalables à la réalisation d'un État ont été clairement définies. Il est donc temps d'œuvrer à la concrétisation de cet objectif, a déclaré le représentant, qui a également appelé à la levée de l'embargo imposé par Israël à Gaza. Des efforts diplomatiques soutenus doivent être maintenant déployés pour amener toutes les parties à la table des négociations. Parallèlement, a-t-il ajouté, Israël doit s'engager à lever le blocus imposé à Gaza et à créer les conditions propices à la reprise des négociations. Le Groupe des États d'Afrique, qui ne ménagera pas sa peine, réaffirme en conclusion son soutien constant aux initiatives des Nations Unies, de l'Union européenne et d'autres organisations internationales, a dit le représentant.

M. YAHYA MAHMASSANI, qui s'exprimait au nom du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a déclaré que la politique israélienne de colonisation et la demande faite par le Gouvernement israélien aux Palestiniens de reconnaître Israël comme un État juif sont des facteurs susceptibles de bloquer les efforts de négociations qui ont été faits pour parvenir à une paix durable dans la région. Les mesures unilatérales prises par Israël sont nulles et de nul effet, et nous demandons aux Nations Unies et à leurs organes compétents de prendre leur responsabilité. Le fond du conflit israélo-palestinien, a-t-il soutenu, est l'occupation des territoires arabes par Israël. La solution au conflit devrait, de ce fait, être le retrait total des forces israéliennes des territoires occupés et le retour aux frontières de juin 1967. M. Mahmassani a aussi préconisé le retrait d'Israël du Sud-Liban et la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est. « Nous demandons à la communauté internationale d'inciter Israël à mettre fin au blocus de Gaza et à mettre fin à sa politique de colonisation, y compris à Jérusalem-Est », a déclaré le représentant. La Ligue des États arabes, a-t-il relevé, apprécie hautement les positions du Président Obama sur la question du Moyen-Orient, et elle exprime son engagement à œuvrer aux côtés des autorités américaines pour la poursuite des négociations entre Israéliens et Palestiniens.

S'exprimant au nom des organisations de la société civile, Mme JUDITH LEBLANC, membre du Comité directeur de la « US Campaign to End the Israeli Occupation », a estimé que « le défi redoutable auquel nous faisons aujourd'hui face est la prolongation de l'occupation et de l'expansion des colonies de peuplement ». Aucun grand changement social ne s'est jamais produit sans l'engagement de la société civile, a-t-elle ensuite indiqué, avant de rappeler qu'en l'occurrence, la gageure est de sensibiliser l'opinion publique internationale pour lui permettre de comprendre les enjeux qui se posent sur le terrain. Le mouvement international de mobilisation et d'appui pour des sanctions à l'encontre d'Israël a certes été renforcé, « suite à l'abordage de la flottille et à la mort de plusieurs membres de son équipage », mais la position officielle continue de prévaloir, a regretté Mme Leblanc. Le mouvement de solidarité avec les Palestiniens en provenance des États-Unis doit donc mettre au point de nouvelles tactiques pour sortir de l'impasse la situation au Moyen-Orient, a-t-elle ajouté. Beaucoup avaient espéré que la présidence de M. Obama créerait une rupture dans l'approche de la diplomatie américaine envers le conflit israélo-palestinien. Mais l'Administration américaine continue d'interférer dans le fonctionnement du rôle diplomatique qui devrait incomber à l'ONU sur la question, a regretté Mme Leblanc. L'influence du lobby israélien sur la politique américaine ne pourra être contrecarrée que par l'essor d'un puissant mouvement de solidarité avec les Palestiniens, a-t-elle insisté en conclusion.

L'Observateur permanent de la Palestine, a remercié les États et les délégations qui ont fait parvenir des messages de solidarité aux Palestiniens et cette Journée internationale. Il a aussi exprimé sa reconnaissance envers la société civile internationale pour sa présence permanente aux côtés du peuple palestinien. M. Mansour a enfin transmis sa gratitude à la troupe théâtrale « Ahtar » qui a effectué une tournée mondiale ponctuée par la représentation de la pièce intitulée « *Monologues de Gaza* », une œuvre qui expose les souffrances du peuple palestinien.

* * * * *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel